

Projet éolien de Cilly

Lettre d'information #1

Avril 2025

LE MOT DE LA CHEFFE DE PROJET

Madame, Monsieur

Depuis plusieurs mois, nous étudions l'opportunité de réaliser un projet éolien sur la commune de Cilly. Au cours l'année 2024, une première phase de préfaisabilité nous a permis de nous assurer de l'accord des élus de la commune et des propriétaires et exploitants de la zone pour le lancement d'études.



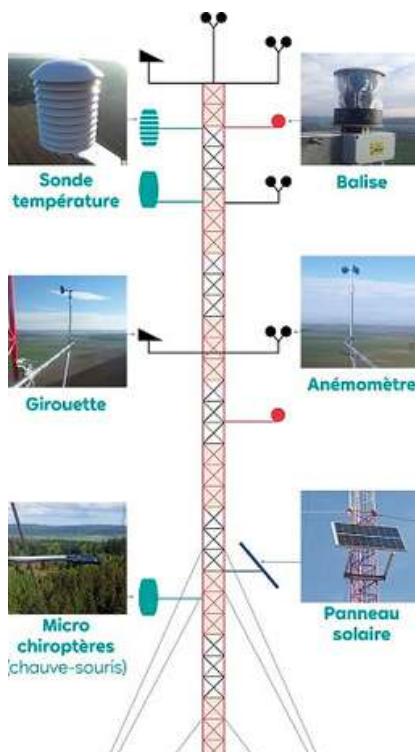
Aujourd'hui, nous sommes prêts à démarrer les études qui composent un projet éolien. Ce sont ces études rigoureuses d'une durée de deux ans environ qui nous permettront de déterminer le nombre d'éoliennes qui composeront le projet, leur taille et leurs emplacements précis.

Ce projet de transition énergétique et écologique, nous le développerons en toute transparence et en concertation avec vous et les parties-prenantes. C'est dans cette optique que vous serez tenus informés des avancées à travers des lettres d'information. Vous pouvez également poser vos questions sur le site internet dédié : cilly.projet-eolien.com

Juliette DEGRAVE,

Cheffe de projets éoliens chez RWE

juliette.degrave@rwe.com



La première étape du projet : L'installation d'un mât de mesure des vents

Dans le cadre d'une étude de faisabilité d'un projet éolien, il est essentiel de disposer de données récentes et locales sur la ressource en vent. La conception du projet (implantation et modèle retenu d'éolienne) dépend en partie de ces données.

Un mât de mesure des vents a donc été installé mi-février au sein de la zone de projet, pour une durée d'environ deux ans. Ce mât mesure 105 mètres de hauteur.

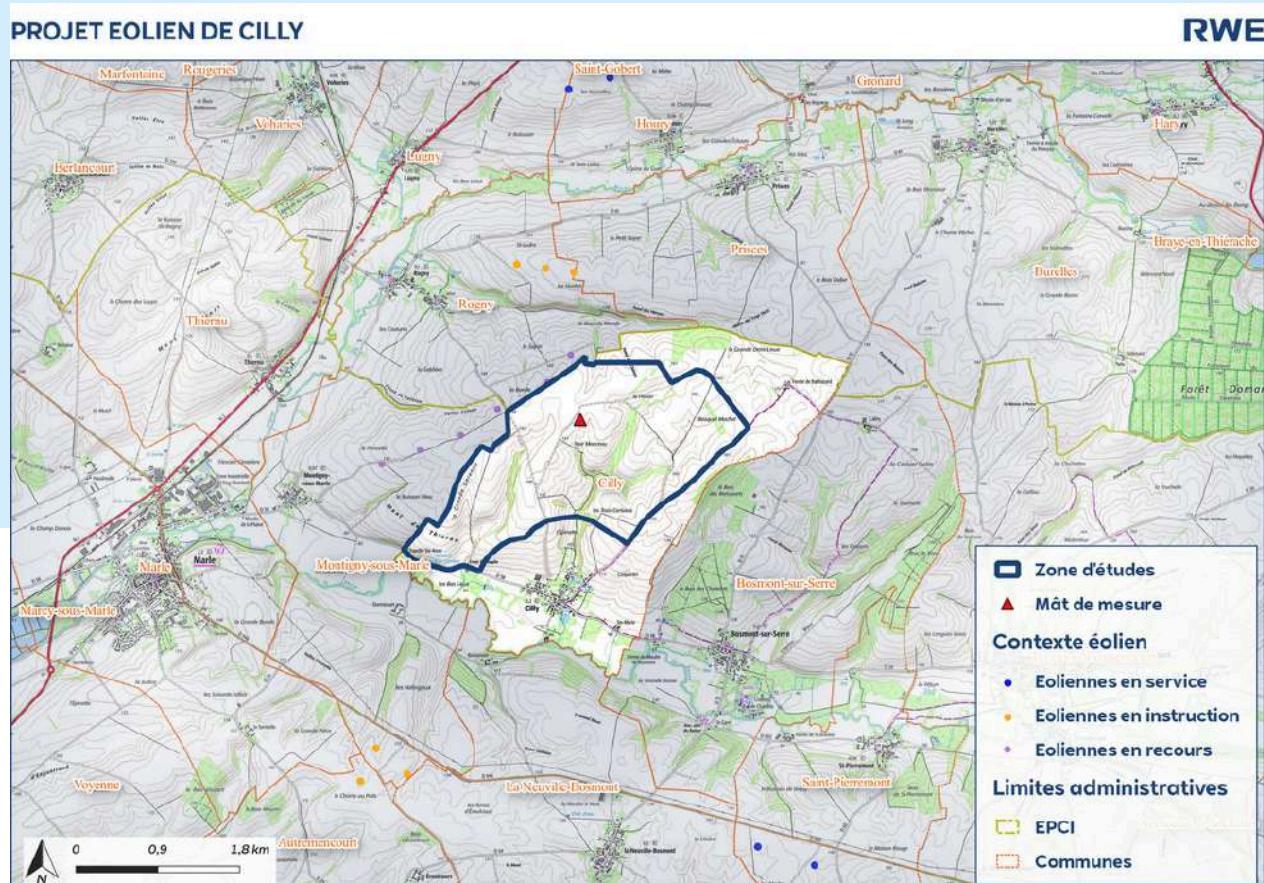
Il comporte des girouettes et anémomètres à différentes hauteurs. Ces instruments nous donneront des informations sur la vitesse et la direction des vents dominants. Des micros seront également installés pour enregistrer l'activité des chauves-souris dans le cadre de l'étude environnementale.

Le projet en synthèse

OÙ SE SITUE LA ZONE DE PROJET ?

Dans le cadre d'un projet éolien, la définition de la zone de projet est le résultat de la superposition de plusieurs contraintes réglementaires : humaines, aéronautiques, environnementales ou paysagères.

La prise en compte de ces contraintes nous a permis de dégager une zone potentiellement favorable au développement d'un projet de parc éolien, située au centre de la commune de Cilly. Celle-ci apparaît en bleu dans la carte ci-dessous.



LES CHIFFRES CLÉS SUR LE POTENTIEL PROJET ÉOLIEN



5 à 8
éoliennes

C'est le nombre potentiel d'éoliennes, avec une hauteur de 185 mètres (en bout de pale).



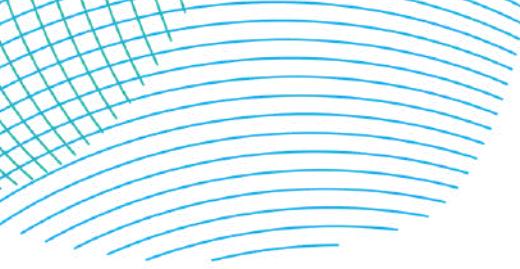
4 à 6,6
MW

C'est la puissance unitaire par éolienne, soit une puissance globale comprise entre 20 MW et 52,8 MW.



12 500
foyers

C'est le nombre de foyers que peut alimenter un parc de 5 éoliennes de 4 MW selon l'Ademe, ce qui équivaut à 27 900 habitants (chauffage électrique compris).



Les études relatives au projet

Pour construire et exploiter un parc éolien, il est nécessaire d'obtenir une autorisation environnementale délivrée par la Préfecture. Une étude d'impact est alors réalisée et s'appuie sur l'expertise de bureaux d'études indépendants. Les résultats des différentes études permettent de préciser le projet (nombre, gabarit, emplacement des éoliennes) et seront annexés au dossier de demande d'autorisation environnementale.

L'étude environnementale



L'étude environnementale repose à la fois sur des études bibliographiques (documentation des zones protégées, réglementation, données associatives) et sur des investigations de terrain (recensement d'espèces végétales et animales). Cette étude est réalisée sur un cycle biologique complet. Pour les chauves-souris, ces expertises de terrain sont complétées par des écoutes, au sol et en hauteur, réalisées en continu à l'aide de micros fixés sur le mât de mesure à différentes hauteurs. Dans un second temps, l'étude visera à proposer des mesures pour **Eviter-Réduire-Compenser*** les impacts négatifs. Cette étude est menée par le bureau d'études indépendant Envol Environnement.

L'étude paysagère



L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet éolien de Cilly afin d'évaluer la sensibilité paysagère du territoire : présence de monuments historiques, de sites emblématiques, structures naturelles, reliefs, géologie, hydrographie, etc. Ce diagnostic paysager recense les zones de visibilité du projet éolien et réalise des photomontages pour simuler l'impact visuel du parc depuis une quarantaine de points de vue. A partir de là, l'implantation est réétudiée pour atténuer la visibilité. Cette étude est menée par le bureau d'étude indépendant Iris Conseil.

L'étude acoustique



L'étude acoustique consiste à poser des sonomètres au sein des habitations proches de la zone de projet durant 4 à 6 semaines (avec l'accord des riverains concernés). Les données récoltées permettent de connaître précisément l'ambiance sonore de la zone, et surtout de simuler l'impact acoustique du parc. Cela permettra d'anticiper d'éventuels dépassements réglementaires, en corrélant les données aux conditions météorologiques, mais également aux périodes de la journée, et ainsi prévoir le bridage voire l'arrêt des éoliennes sur ces périodes.

*Zoom sur les mesures éviter, réduire, compenser (E.R.C)

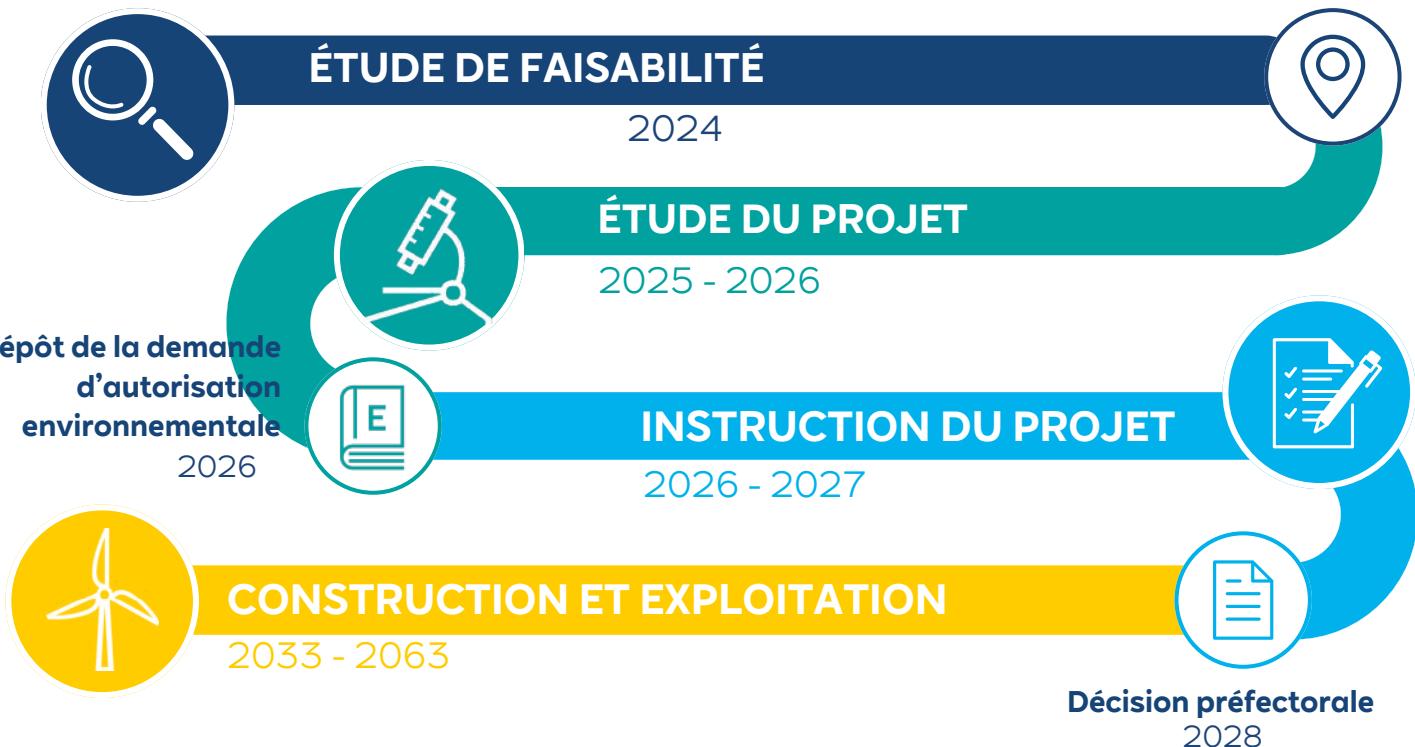
Un projet éolien passe par une étude d'impact : dans un premier temps, il s'agit d'évaluer l'état initial de la zone étudiée puis les impacts "bruts" générés par le parc éolien. Dans un deuxième temps, il s'agit de proposer l'ensemble des mesures nécessaires pour Eviter, Réduire ou, en dernier recours, Compenser (dans cet ordre) ces impacts. Pour être recevable, un projet doit rechercher le moindre impact environnemental possible.

L'ensemble des mesures pour le projet éolien de Cilly sera déterminé dans la deuxième moitié de l'année 2026.

Le planning prévisionnel du projet

Le développement d'un projet éolien est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France) et s'appuie sur d'importantes études de faisabilité. Voici le déroulement d'un projet éolien.

Définition de l'aire d'étude
2024



Qui sommes-nous ?

Filiale du groupe RWE, RWE Renouvelables France est une Société à mission en France qui compte parmi les principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables.

Avec plus de 270 collaborateurs répartis à travers 7 agences régionales, nos équipes développent, financent, construisent et exploitent des parcs éoliens et solaires.

Nos parcs éoliens à proximité

Nous avons développé plusieurs parcs dans l'Aisne, tels que l'Extension de l'Epine Marie-Madeleine (Tavaux-et-Pontséricourt, Montigny-le-Franc et Agnicourt-et-Séchelles) et le parc des Nouvions (Nouvion-le-Comte et Nouvion-et-Catillon). Depuis 2022, nous travaillons également en concertation avec les élus et les riverains pour le développement des projets de Rogny (sur la commune de Rogny) et d'Autmont (sur les communes d'Autremencourt et Montigny-sous-Marle). Ces projets sont chacun composés de 3 éoliennes.

Le projet éolien du Champ Madame (communes de Montigny-sous-Marle et Rogny) va prochainement recevoir une décision de la Cour d'Appel, suite au recours lancé avec le soutien des deux communes contre le refus préfectoral initial.

S'inscrivant dans le temps long, RWE valorise la transparence de ses actions et le dialogue permanent avec tous ses partenaires pour favoriser la meilleure intégration possible de ses projets.

Suivez les actualités du projet sur le site internet :

<https://cilly.projet-eolien.com>